

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 février 2017

Président : M. BELLANGER Christian, Maire

Présents : M. ROSSIGNOL Patrick, Mme PERROCHON-LEAL Annie, M. CANAUD Michel, Mme PORCHER Odile, Mme GRONBORG Ann, M. ROY Michel, M. LE BERRE Laurent, Mme GOURY Catherine, Mme DA CRUZ-MANGEOT Sabine, M.GAUDISSART Olivier, Mme PAYRAT Jeannine formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. MARGUERIN Stéphane,
M. MARIGAULT Franck
M. DAENINCK Yvon (procuration à M. CANAUD)

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération permettant d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017
- Acquisition de la parcelle AC216 suite à la succession de Madame QUATREBOEUF Madeleine

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERROCHON-LEAL Annie est élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2017

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017 est adopté par l'ensemble des membres du conseil municipal.

3) TRAVAUX DE SECURISATION DE LA RUE DE CHIMAY : LANCEMENT DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la réfection du revêtement de la rue de Chimay financé par le Conseil Départemental, il a été constaté que les coussins berlinois étaient détériorés. De ce fait, il a été conseillé de ne pas les réinstaller. Depuis ce jour, les riverains ont constaté une augmentation des excès de vitesse dans cette rue.

Il rappelle qu'il a demandé à la Préfecture l'installation provisoire d'un radar dit de chantier afin de confirmer l'impression des riverains (416 infractions ont été constatées entre le 23/11/2016 et le 12/12/2016).

La Commission des Travaux a missionné l'ATD (Agence Technique Départementale) pour nous apporter des solutions ; ainsi, nous est proposé 4 aménagements qui ont été soumis aux habitants lors d'une réunion publique. Ces derniers ont préconisé l'inversion des panneaux STOP au carrefour de la rue des Vaudruelles et de la rue de Chimay.

La Commission des Travaux, lors de sa réunion du 21 janvier 2017 a validé les propositions suivantes :

OBJET	CHIFFRAGE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Plans	devis 3TS déjà signé	1 014,50 €	1 217,40 €
Aménagement d'un plateau intersection rue de Chimay/lotissement Chimay 2	estimation ATD	15 450,12 €	18 540,14 €
Aménagement de places de stationnement alterné avec protection au niveau du 7 rue de Chimay	estimation ATD	3 186,40 €	3 823,68 €
Aménagement d'une écluse au niveau du 12 rue de Chimay	estimation ATD	10 240,00 €	12 288,00 €
Aménagement d'une écluse en entrée de village côté Maintenon	estimation ATD	4 210,00 €	5 052,00 €
Inversion des panneaux STOP	estimation ATD	2 000,00 €	2 400,00 €
TOTAUX		36 101,02 €	43 321,22 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet, de l'autoriser à lancer l'appel d'offre et à signer tout document s'y rapportant.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le lancement de ce projet, autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre et à signer tout document s'y rapportant.

4) TRAVAUX DE SECURISATION DE LA RUE DE CHIMAY : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les aides du FDAIC (Fonds Départemental d'Aides aux communes) ont été remodelées. Dorénavant, ce fonds s'intitule FDI (Fonds Départemental d'Investissement). L'aménagement proposé est considéré comme de l'aménagement sécuritaire et de ce fait, peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 30% du montant HT.

Monsieur le Maire demandera au Conseil Municipal de l'autoriser à demander au Conseil Départemental une subvention au titre du FDI pour les travaux de sécurisation de la rue de Chimay.

Le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDI	: 10 830,00 €
Autofinancement	: 25 271,00 €
Montant des Travaux HT	: 36 101,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2ème semestre 2017

Fin des travaux : 2ème semestre 2017

5) MODIFICATION DES CONDITIONS DE LOCATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 27 mai 2009, le Conseil Municipal a décidé d'élargir la location de la Maison des Associations aux habitants de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune appartient à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, issue de la fusion de 5 communautés de communes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le tarif appliqué à l'ancien territoire de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon sera étendu aux communes de la nouvelle communauté de communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'étendre le tarif appliqué à l'ancien territoire de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon aux communes de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

6) DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE

Vu l'article L 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France du 26 janvier 2017,

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner un membre titulaire du conseil municipal à la commission locale des charges transférées au sein de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Il demande aux membres du conseil de désigner un conseiller municipal chargé de siéger à cette commission. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Messieurs Christian BELLANGER et Yvon DAENINCK se portent candidats.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de conseillers en exercice :	15
- Nombre de procurations :	1
- Nombre de présents :	12
- Nombre de votants :	13
- Suffrages exprimés :	13
- Majorité absolue :	7

Ont obtenu :

- Christian BELLANGER :	10
- Yvon DAENNINCK	1
- Abstentions :	2

Monsieur Christian BELLANGER ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu pour représenter la commune de Mévoisins au titre de délégué titulaire au sein de la Commission d'Evaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

7) DELIBERATION PERMETTANT D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LE S DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

En vertu des dispositions de l'article L.1612.1 du CGCT (modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012), afin de faciliter le fonctionnement en début d'exercice et avant le vote du Budget Primitif 2017, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2016 soit 20 225 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'approbation du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2016 soit 20 225 €.

8) ACQUISITION DE LA PARCELLE AC216 SUITE A LA SUCCESSION DE MADAME QUATREBOEUF MADELEINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Maître FAILLIOT, étude chargée du règlement de la succession de Madame Madeleine QUATREBOEUF nous précisant que les héritiers souhaiteraient céder la parcelle AC216 située rue du Marais en bordure des habitations du Clos Boissey et nous demandant de nous positionner sur ce sujet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

9) QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H15

Pour extrait,

En Mairie, le 14 février 2017

Le Maire,



Christian BELLANGER